MAC SST – Maintien et actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Dispositif INRS – tous les 24 mois

Référence	S05
Durée	1 jour (7 heures), hors risques spécifiques
Effectif	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel – intra ou inter-entreprises
Lieu	Intra : dans vos locaux – Inter : salle connexe, La Mure
Tarif intra	700 € net de TVA par groupe + frais de déplacement
Tarif inter	220 € net de TVA par participant, tous frais inclus sauf déjeuner
Délai d'accès	Inter : inscription jusqu'à 10 jours avant la session, dans la limite des places disponibles. Intra : mise en place sous 4 semaines environ après acceptation du devis.
Reconnaissance	Renouvellement du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) délivré par l'INRS via la plateforme Forprev, pour 24 mois. Ce certificat n'est enregistré ni au RNCP ni au Répertoire spécifique : il ne confère pas de niveau de qualification, ne donne pas accès à une poursuite d'études et n'est pas éligible au CPF.
Mise à jour	31 octobre 2026

Public visé

- Sauveteurs secouristes du travail dont le certificat arrive à échéance

Prérequis

- Être titulaire du certificat SST
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Actualiser les gestes de secours et la conduite à tenir face à une situation d'accident
2. Protéger, examiner la victime et faire alerter les secours
3. Secourir la victime de manière appropriée
4. Repérer les situations dangereuses et contribuer à la prévention dans l'entreprise

Programme

Retour d'expérience

- Interventions réalisées depuis la dernière formation, évolutions de la réglementation et des techniques

Le sauveteur secouriste du travail

- Cadre juridique de l'intervention du SST
- Mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident
- Examiner la victime
- Alerter ou faire alerter
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes concernées des situations dangereuses repérées

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique : exercices, études de cas, échanges
- Salle spacieuse avec point d'eau
- Mannequins adulte, enfant et nourrisson avec dispositifs d'hygiène, défibrillateur de formation
- Matériel de simulation, maquillage, trousse de secours
- Ordinateur, vidéoprojecteur, tableau

Modalités d'évaluation

- Positionnement à l'entrée : recueil des attentes, des besoins d'adaptation et vérification des prérequis
- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Deux épreuves certificatives en fin de formation, selon les critères du référentiel INRS ; observation continue du comportement lors des mises en situation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Validation

- Nouveau certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à toute la formation et réussi l'évaluation certificative, valable 24 mois
- Attestation de fin de formation remise au stagiaire, attestation de présence remise à l'entreprise
- Aide-mémoire INRS

Risques spécifiques à l'entreprise : complément de formation dont la durée est à convenir avec le médecin du travail.

Suites de parcours et débouchés

- Le nouveau certificat est valable 24 mois. Le MAC SST est à renouveler tous les 24 mois ; au-delà, le certificat n'est plus valide.
- Le SST peut se former pour devenir formateur SST, dans le cadre du dispositif INRS.
- Débouchés : pas de métier visé. Le SST exerce son rôle de secouriste et d'acteur de prévention dans son entreprise.
- En cas de non-validation de l'évaluation certificative, le certificat n'est pas renouvelé et le stagiaire reçoit une attestation de fin de formation. La suite (nouvelle session) est étudiée avec l'entreprise.

Intervenant

Formateur SST certifié par le réseau INRS et à jour de son maintien et actualisation des compétences de formateur. Prév'Oisans est habilité par l'INRS pour le dispositif SST (habilitation n° H35285/2020/SST-1/O/06, valable jusqu'au 26/06/2030).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référente handicap, Gaëlle LYON (06 74 91 39 98), avant l'inscription afin d'étudier ensemble les adaptations possibles. Les salles utilisées en inter sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vos besoins d'adaptation sont recueillis dès le positionnement. Les épreuves certificatives peuvent être aménagées dans le respect du référentiel INRS : le certificat est délivré si la personne met en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

Financement

Formation financée par l'entreprise ; prise en charge possible par son OPCO, selon les critères de celui-ci (nous consulter).

Indicateurs de résultats

Résultats du 22/01/2025 au 10/03/2026 (8 sessions), toutes sessions confondues. Les résultats de certification proviennent de la plateforme Forprev de l'INRS (résultats officiels). Satisfaction : questionnaire de fin de formation DOC ENR 12. Les autres taux sont calculés sur la même période.

- Nombre de stagiaires formés : 57
- Taux de satisfaction : 100 % (stagiaires ayant répondu « Satisfaisant » ou « Très satisfaisant » à la question « Le stage a répondu à mes attentes » / répondants à cette question ; 57 sur 57 répondants)
- Note moyenne de recommandation : 9,3/10 (réponses à « Recommanderiez-vous cette formation à un ami ou un collègue ? », de 0 à 10 ; 57 répondants)
- Taux de présentation à l'évaluation certificative : 100 % (stagiaires présentés / stagiaires inscrits)
- Taux de non-présentation : 0 % (stagiaires non présentés / stagiaires inscrits)
- Taux d'obtention du certificat : 100 % (certificats délivrés / stagiaires présentés)
- Taux d'échec : 0 % (stagiaires non certifiés / stagiaires présentés)
- Taux d'abandon : 0 % (stagiaires sortis avant la fin / stagiaires entrés en formation)
- Taux de réalisation des heures : 100 % (heures réalisées / heures prévues aux conventions, d'après les feuilles d'émargement)

Contact et inscription

Gaëlle LYON, présidente – **06 74 91 39 98** – **contact@prevoisans.fr**